

A stylized, high-contrast representation of the Union Jack flag, rendered in red, white, and blue. The flag is centered and occupies most of the upper two-thirds of the page. The text 'ANGLETERRE 2019' is superimposed over the center of the flag.

# ANGLETERRE 2019

*Classes de CM2A & CM2B*

# *Pourquoi un voyage en Angleterre ?*

- **Intérêt de ce projet de classes inscrit au projet d'école.**
- **Lien avec l'apprentissage de l'anglais en classe.**
- **Ouverture sur une culture et une langue étrangères.**
- **Vivre ensemble : nouvelle expérience d'autonomie et de vie collective.**



# Les axes principaux

- Les **symboles de la culture anglaise** (grâce à la visite de villes comme Londres et Oxford) .
- Le **système éducatif** anglais.
- La symbolique et les **références** dans **Harry Potter**.
- La **monarchie** anglaise.
- Une capitale européenne : **Londres**.
- Les **arts visuels** (National Gallery).

Dates : DU MERCREDI 12 JUIN AU SAMEDI 15 JUIN 2019

Destination : WINDSOR, OXFORD, LONDRES





# Transport : **AUTOCAR**

Aller et retour : La traversée de la Manche se fera par ferry.



Le chauffeur que vous verrez à l'école ne sera pas celui qui sera avec nous en Angleterre : pendant le trajet, nous nous arrêterons pour récupérer un nouveau chauffeur et ainsi respecter les temps de conduite.

**Jour 2**

**Jour 3**

**Jour 1**





# Quelques informations

Jour	Trajet	Distance	Temps
1	Garges-Lès-Gonesse à Calais	280 km	3h00
	Calais à Douvres (Ferry)	34 km	1h30
	Douvres à Windsor	170 km	2h00
	Windsor à Chalfont Campus	25 km	0h30
2	Chalfont Campus à Oxford	70 km	1h00
3	Chalfont Campus à Londres	40 km	1h00
	Londres à Douvres	140 km	2h30

## Mercredi 12 juin : **DEPART VERS 6H15**

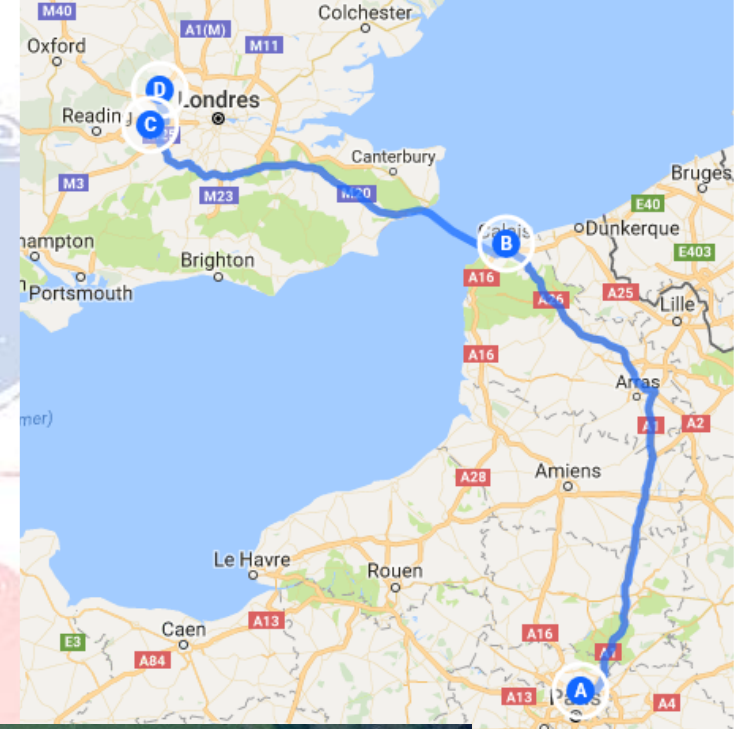
**10h30** : Calais, formalités douanières  
et embarquement dans le ferry.

**Pique-nique** fourni par les familles sur le ferry.

**12h00** (heure locale) : arrivée à Douvres.

Route vers **Windsor**, puis sur place (après-midi) :

- Visite du château (audio-guidée).
- **Installation à l'auberge à Chalfont Campus**







*Hebergement :*  
**CHALFONT  
CAMPUS,  
NEULAND PARK**





# Hébergement : CHALFONT CAMPUS, NEWLAND PARK



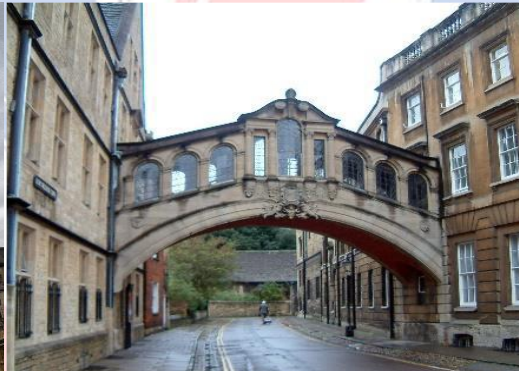
## NEWLAND PARK





# *Jeudi 13 juin :* **OXFORD**

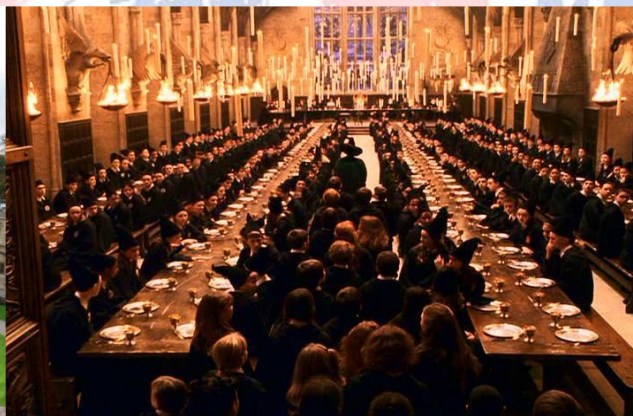
**Matin** : visite guidée de la ville et rallye photo



**Pique-nique**

## **Visite du CHRIST CHURCH COLLEGE**

(lieu de tournage de Harry Potter)





*Vendredi 14 juin :*

# LONDRES



Balade et rallye photo



Pique-nique

**BRITISH MUSEUM**



**NATIONAL GALLERY**

*Visites :*



Et le fast Food...





- Route pour Douvres, vers 21h00.
- Terminal ferry 0h00 (heure locale).

*Samedi 15 juin:* **RETOUR**

- Arrivée à Calais vers 03h30 (heure française).
- Arrivée à l'école vers 07h30 :
  - Tous les élèves sont récupérés par leurs parents.
  - Pensez à annuler les repas cantine pendant la durée du séjour !

- **44 élèves (sur 46)**

- 23 CM2 A (sur 23)
- 21 CM2 B (sur 23)

- **6 accompagnateurs :**

- M. Kerroumi (directeur)
- M. Largois (enseignant)
- M. Rocton (enseignant)
- Mme Rocafort (intervenante en anglais (?))

*Qui part ?*

**+ 2 parents accompagnateurs (2 mamans)**

Ainsi que 2 parents « remplaçants » en cas de désistement ou d'imprévu.

Les adultes accompagnateurs doivent savoir parler anglais facilement, avoir un passeport français ou CNI en cours de validité et la carte européenne de sécurité sociale, ainsi qu'un casier judiciaire vierge.



# Documents obligatoires côté parents



**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)  
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**  
(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)



N° 15646\*01

**1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS**

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : \_\_\_\_\_  
Prénom(s) : \_\_\_\_\_  
Né(e) le : \_\_\_\_\_ à (lieu de naissance) : \_\_\_\_\_  
Pays de naissance : \_\_\_\_\_

**2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNAIRE DE L'AUTORISATION**

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : \_\_\_\_\_  
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) : \_\_\_\_\_  
Prénom(s) : \_\_\_\_\_  
Né(e) le : \_\_\_\_\_ à (lieu de naissance) : \_\_\_\_\_  
Pays de naissance : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_  
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :  
 Père  Mère  Autre (préciser) : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_ (bât. terr) Type de voie \_\_\_\_\_ Nom de la voie \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
Pays : \_\_\_\_\_  
Téléphone (recommandé) : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
Courriel (recommandé) : \_\_\_\_\_

**3. DURÉE DE L'AUTORISATION**

La présente autorisation est valable jusqu'au : \_\_\_\_\_ inclus.  
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.  
Exemple : une autorisation signée le 1<sup>er</sup> septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

**4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »<sup>(1)</sup> ;  
DATE : \_\_\_\_\_ Signature du titulaire de l'autorité parentale : \_\_\_\_\_  
(1) Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

**5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION**

Type de document (cocher la case) :  Carte nationale d'identité  Passeport  Autre \_\_\_\_\_  
(Préciser : \_\_\_\_\_)  
Délivr(e) le : \_\_\_\_\_  
Par (autorité de délivrance) : \_\_\_\_\_  
(1) Le photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.  
(2) Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans; ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugiés) ou pour apatride, en cours de validité.

**RAPPEL :** « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST), il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »



**SORTIE OU VOYAGE SCOLAIRE A CARACTERE FACULTATIF A L'ETRANGER**

**FORMULAIRE D'AUTORISATION PARENTALE**  
(à remplir par le ou les parents et à conserver à l'école)

Le soussigné(e), \_\_\_\_\_ et/ou je soussigné(e), \_\_\_\_\_  
exerçant l'autorité parentale sur l'enfant : \_\_\_\_\_  
élève de la classe de : \_\_\_\_\_ né(e) le : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
de nationalité : \_\_\_\_\_  
Autorise - autorisons / n'autorise pas - n'autorisons pas\* l'enfant à participer à la sortie scolaire/au voyage scolaire organisé(e) par l'école ou l'établissement : \_\_\_\_\_  
à destination de (ville et pays) : \_\_\_\_\_  
se déroulant du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
1) L'enfant/ Nous autorisons\* expressément l'enfant \_\_\_\_\_ à sortir du territoire national  
Oui  Non   
2) L'enfant \_\_\_\_\_ fait l'objet d'une mesure conservatoire d'opposition à la sortie du territoire (OST)  
Oui  Non   
3) L'enfant \_\_\_\_\_ fait l'objet d'une décision judiciaire d'interdiction de sortie du territoire (IST)  
Oui  Non   
4) a) L'enfant \_\_\_\_\_ fait l'objet d'une décision judiciaire d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents : Oui  Non   
b) Si oui, une autorisation temporaire a été donnée par le juge des affaires familiales du tribunal de grande instance de : \_\_\_\_\_ par décision du : \_\_\_\_\_

**OU**  
Les deux parents ensemble ou séparément ont donné leur autorisation à la sortie du territoire de l'enfant devant un officier de police judiciaire conformément à la procédure d'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. Oui  Non

**Avertissement :**  
Il est rappelé que l'inscription au fichier des personnes recherchées des oppositions à la sortie du territoire (OST), des interdictions de sortie du territoire (IST) et des IST sans l'autorisation des deux parents concernant des mineurs est systématiquement vérifiée par les services chargés du contrôle aux frontières si le déplacement s'effectue hors espace Schengen. Elle peut être vérifiée par ces mêmes services si le déplacement a lieu au sein de l'espace Schengen.

Dès lors, s'il s'avère que l'enfant :  
- fait l'objet d'une OST **ou** fait l'objet d'une IST **ou** fait l'objet d'une IST sans l'autorisation des deux parents mais que celle-ci n'a pas été levée devant les officiers de police judiciaire, il ne pourra pas franchir la frontière et sera remis directement aux services de sécurité intérieure.

*Nous vous rappelons que toute fausse déclaration peut engager votre responsabilité pénale, le faux et l'usage de faux étant punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (article 441-1 du code pénal).*

\* Rayer la mention inutile  
Fait le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature(s) d'une ou des personnes exerçant l'autorité parentale sur l'enfant :

- Autorisation de sortie scolaire (document pour l'Education Nationale).
- Autorisation de sortie du territoire : document officiel à signer et à joindre à une photocopie de la pièce d'identité du parent signataire + **le livret de famille**.
- Décharge médicale présentant les allergies, les médicaments à donner à l'enfant.

# Documents obligatoires côté enfant



- Pour tous : la carte européenne de sécurité sociale, à **demander dès maintenant**. (<http://www.ameli.fr/>)
- Pour les enfants de nationalité française : la **C.N.I.** ou un **passport en cours de validité à la date du voyage**, au nom de l'enfant.
- Pour les enfants nés ou pas en France mais de parents de nationalité de l'espace SCHENGEN : un **passport en cours de validité à la date du voyage**, au nom de l'enfant.
- Pour les enfants nés en France mais de parents étrangers + les enfants nés à l'étranger en dehors de l'espace SCHENGEN : un Titre d'identité républicain (**TIR**)/ ou un Document de Circulation pour Enfant Mineur (**DCEM**), au nom de l'enfant + **LE PASSEPORT de l'enfant**. Ces documents sont remis au plus tôt à l'école qui en fait la photocopie et fait établir un **visa collectif de voyage** .

• Pour les adultes : passeports français ou CNI en cours de validité.

**Attention** : compte tenu du **Brexit**, opérationnel en mars, la réglementation pour le passage à la douane peut changer et d'autres documents pourront vous être demandés.



# Autres informations

- Participation demandée : elle comprend le transport, l'hébergement, les repas, les visites ainsi que le fast food du dernier soir à Londres.

**145 €** (en 1, 2, 3, 4 ou 5 chèques)

dont 50 € d'acompte avant le 19/10/2018

- Les enfants qui portent des lunettes de vue doivent les avoir impérativement avec l'étui.
- Les médicaments pour le voyage : à donner à l'enseignant au nom/prénom de votre enfant.
- Une décharge médicale sera à remplir pour nous permettre d'administrer les traitements/médicaments aux enfants qui le nécessitent. Il faudra en outre y mentionner les allergies de l'enfant.
- Pour les repas, il sera demandé aux parents si l'enfant mange de tout ou sans porc ou sans viande ainsi que le choix du sandwich pour le fast food (bœuf, poulet ou poisson).

# Autres informations

Prévoir un jeu de société emporté par les enseignants (marqué au nom/prénom de l'enfant).

## **Ce qui n'est pas obligatoire mais accepté :**

- Baladeur MP3 (marqué au nom de l'enfant).
- Console portable type Nintendo DS, Sony PSP (marquée au nom de l'enfant).
- Appareil photo avec piles ou batterie chargée (marquée au nom de l'enfant).

Attention : prises anglaises, prévoir adaptateurs.

- Téléphones portables et tablettes interdits.



# *Pour avoir des nouvelles*

- **Chaîne téléphonique** : mise en place prochainement.  
Vous aurez le nom de la personne qui va vous appeler et les noms des personnes que vous devez appeler.  
Merci de bien fournir aux enseignants les bons numéros ou d'avertir en cas de changement de numéro de téléphone.
- **Le blog** : <http://blog.crdp-versailles.fr/curie/>  
Des informations et des photos seront mises régulièrement pendant le séjour.
- **A l'école** : des informations seront affichées sur la porte d'entrée.

# Dans le sac à dos

**Attention : il est interdit de manger ou boire dans l'autocar**

- 1 vêtement de pluie type K-Way
- 1 casquette
- **Le pique-nique et de l'eau (1 L)**
- Pas de boisson gazeuse.
- 1 trousse pour écrire avec des crayons de couleur et une règle.
- L'appareil photo + des piles de rechange.



# Trousseau

**Dans une valise *légère et compacte*, étiquetée au nom de votre enfant :**

- 3 slips ou culottes, 3 paires de chaussettes, 3 maillots de corps
- 2 T-shirts à manche longues + 2 T-shirts à manche courtes
- 1 pantalon + 1 pantacourt
- 1 paire de chaussures de rechange.
- 1 paire de chaussons et **2 pyjamas**
- 1 blouson + 1 vêtement de pluie

Affaires de toilette : 1 brosse à dents + dentifrice + 1 Gel douche + 1 shampoing

- 2 serviettes de toilette + 2 gants de toilette
- 1 paquet de mouchoirs
- 1 peigne et/ou une brosse

Accessoires en plus si besoin :

1 doudou, livres, photos de la famille, sèche-cheveux avec prise anglaise de branchement.

Pour les filles :

**un bonnet de douche** pour éviter d'avoir à se sécher les cheveux tous les soirs.



# STONEHENGE 2015



# BRIGHTON 2016





**OXFORD 2017**



**LONDON 2018**